

PROCES VERBAL DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2007

Nombre de conseillers	
En exercice	27
Présents	17
Procurations	0
Absents	10
Votants	17
Convoqués le 12/01/2007	
Affiché le 22/01/2007	

*L'an deux mille sept et le dix huit Janvier à 21 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy HELLE, Maire.*

**Etaient présents** : Mrs HELLE, BROS, CONTRERAS, Mme SENAT, Mrs CLAUDE, COT, Mmes LIBERATI, MARCHET, Mrs LACOMBE, FOURNIE, Mmes LEVASSEUR, GRANDET, Mrs VIGNES, TURREL, Mmes DELETTRE, CAMBUS, Mr BENAC.

**Etaient excusés** : Mme BOUFFARTIGUE, Mr MAURY, Mmes TEMPESTA, LIBRET-LAUTARD, LAUTRE, Mr TEBANI, Mme FAUP.

**Absents** : Mrs ORMIERES, SEGALA, BARRAU.

*La séance est ouverte à 21h.*

**ORDRE DU JOUR**

**1. Election du secrétaire de séance.**

Monsieur le Maire propose la candidature de Mme Patricia MARCHET.

Votant : 17- Pour : 17_ Contre : 0- Abstention : 0 Adopté à l'unanimité
--

**2. Approbation du compte rendu de la séance du 21/12/2006.**

Monsieur le Maire demande l'approbation du procès verbal.

Votant : 17- Pour : 17_ Contre : 0- Abstention : 0 Adopté à l'unanimité
--

**3. PLU : présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (pièces jointes : PADD et orientations particulières).**

Monsieur le Maire rappelle qu'aux termes de l'article L.123-9 du code de l'urbanisme, un débat au sein du conseil municipal est obligatoire sur les orientations générales du Projet d'Aménagement de Développement Durable (PADD). Ce débat doit se dérouler au plus tard deux mois avant que

soit arrêté le projet de plan local d'urbanisme. Monsieur le Maire précise qu'il ne donne pas lieu à délibération, mais qu'il doit en être fait mention dans la délibération qui arrête le projet de PLU.

Monsieur le Maire précise que ce PADD (annexe 1) peut comporter des orientations d'aménagement relatives à des quartiers ou des secteurs à mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager (annexe 2).

Monsieur Bros fait part au Conseil Municipal des conclusions du questionnaire envoyé dans tous les foyers carbonnais. Il rappelle en préambule que cette consultation auprès de la population carbonnaise a été entreprise dans le cadre de la concertation. Il était ainsi prévu une enquête d'opinion sur les grandes orientations qui vont guider le développement futur de Carbonne. Ce questionnaire comportait surtout des questions fermées Monsieur Bros remercie ceux qui ont participé au dépouillement des 450 retours ( 25%) et précise que ce questionnaire a été envoyé par La Poste avec une enveloppe réponse pré affranchie à 1800 foyers. Monsieur Bros souligne que le taux de participation est correct même s'il s'agissait pour les Carbonnais d'une occasion d'exprimer leur opinion.

Monsieur Bros ajoute qu'une exposition permanente accueillera le PADD dans les prochains jours et rappelle qu'un cahier est à la disposition de la population pour y annoter ses remarques. Une réunion publique aura lieu le 1<sup>er</sup> mars 2007.

Monsieur Bros fait ensuite état des conclusions à tirer de ce questionnaire :

- possibilité d'augmenter la population jusqu'à 10 000 habitants pour 58 % des carbonnais mais pas au-delà pour 85%.

Les Carbonnais jugent majoritairement leur cadre de vie harmonieux et donnent préférence à un habitat pavillonnaire.

- Une majorité des administrés constate une insuffisance des logements locatifs aussi bien pour les appartements que pour les pavillons et est favorable au développement des logements sociaux. Un constat : des efforts de communication devront être réalisés pour faire connaître les aides existantes à l'amélioration de l'habitat.
- Les Carbonnais plébiscitent la création de certains équipements : école, piscine, crèche, terrains de jeux pour enfants.
- Les pistes cyclables sont également plébiscitées pour relier notamment le centre ville et la gare, et le centre ville et les écoles/collège. Hormis autour des halles, les voies piétonnes sont moins demandées. 61 % des Carbonnais consentent à ce que des parkings soient excentrés. Les transports publics ne sont pas jugés nécessaires immédiatement.
- En ce qui concerne le développement économique, une préférence est donnée aux zones artisanales et commerciales plutôt qu'industrielles. Les petits commerces sont plébiscités notamment cordonnerie, laverie automatique, photographe, vente de produits du terroir, alimentation bio, habillement. Le développement du secteur médical est également demandé : ophtalmologue, pédiatre, etc....
- 56 % des Carbonnais estime qu'il n'y a pas assez d'espaces verts à Carbonne et souhaite des jardins publics dans les nouveaux quartiers; une quasi unanimité demande un aménagement des berges de la Garonne.

Monsieur Bros considère qu'il s'agit d'un sondage représentatif qui donne une indication pour la poursuite de l'élaboration du PLU.

Monsieur Bros présente le PADD et ses orientations particulières.

En ce qui concerne les orientations particulières, 5 schémas de quartier ont été réalisés :

- Restructurer le quartier de la Guinguette.

Monsieur Bros précise qu'il s'agit d'un des quartiers les plus denses. Il ajoute que la nouvelle station d'épuration verra le jour dans ce quartier à proximité de l'ancienne décharge. Il fait part au Conseil municipal de la volonté de désenclaver le quartier de Rançon par la création de voies. Une voie de liaison entre l'avenue de Toulouse et l'avenue Prosjean verra le jour au niveau du groupe scolaire ; cela permettra d'interdire la circulation sur une partie de la voie départementale Prosjean fragilisée par la Garonne.

Suite à une question de Mme Delettre, Monsieur Bros indique que des voies cyclables seront créées sur les voies les plus adaptées afin de rejoindre le collège. Mr Bros évoque le projet de pédibus initié par la FCPE.

- Créer un nouveau pôle mixte à Millet.

Monsieur Bros indique qu'il s'agit surtout d'y créer une zone mixte commerciale et d'équipements publics et précise que le schéma projeté définit uniquement l'esprit de l'aménagement. La zone comprendra aussi de l'habitat.

Mme Delettre demande à qui est destiné le parking projeté.

Monsieur le Maire répond qu'il servira à l'école et au complexe sportif.

Mme Libérati demande des explications sur la circulation à l'intérieur de cette zone.

Monsieur le Maire répond et précise qu'il ne s'agit que d'un schéma de principe.

Monsieur Lacombe indique qu'il s'agit pour l'instant de terres agricoles.

Monsieur le Maire rappelle que pour les acquérir nous passerons soit par l'arrangement amiable, soit par l'expropriation (s'il s'agit d'y implanter un bâtiment public). De plus, la chambre d'agriculture a donné un avis favorable au devenir de cette zone. Monsieur le Maire profite de l'occasion pour indiquer que la mairie n'a jamais eu recours à l'expropriation.

- Densifier le quartier de la Gare.

Monsieur Bros précise qu'un secteur sera progressivement ouvert à l'urbanisation.

L'espace des Gages, rendu inconstructible par le risque inondation, sera converti partiellement en jardin public.

Monsieur le Maire ajoute qu'il s'agit d'un endroit stratégique où l'on peut offrir une alternative à la voiture grâce à la proximité de la gare.

Monsieur Bros fait part du vœu de créer une aire de stationnement à proximité de la halle.

- Structurer le hameau de la Terrasse, comme entrée de ville Sud Ouest.

Monsieur Bros indique la création d'un futur pôle d'équipements de plein air et de loisirs, la préservation de la zone agricole en zone tampon ainsi que de certaines masses boisées.

Mme Delettre demande si l'urbanisation de ce quartier sera verrouillée.

Monsieur le Maire répond que l'urbanisation est déjà terminée.

- Organiser le quartier de Reyat- Berot en lien avec la Gare.

Monsieur Bros indique qu'il s'agit de prévoir la desserte interne d'un secteur urbanisable à long terme

Monsieur Bros précise que le souci constant est de rechercher une certaine harmonie et un développement raisonnable.

Monsieur le Maire ajoute qu'en matière économique, on prévoit l'extension d'Activestre et la création d'une zone près de l'échangeur n° 26. La création à moyen ou court terme de cette zone

dépendra du devenir des 16 hectares prévus pour l'extension de la zone de Naudon (vente unique des 16 hectares ou création d'un lotissement)

En ce qui concerne la future zone destinée aux gravières, des contraintes strictes seront imposées aux carriers (distance minimale de 150 mètres entre habitation et gravières, plantations anticipées, localisation des sorties de camions côté autoroute, concassage sur lieu actuel...) Monsieur le Maire rappelle que l'entreprise titulaire des contrats de fortage à Carbonne est le 2<sup>ème</sup> plus important apport de taxe professionnelle pour la commune.

#### **4. Demande d'aide financière pour le fonctionnement du RASED**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de solliciter l'aide financière du Conseil général pour les dépenses de fonctionnement 2007 du Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficulté du secteur de Carbonne.

Monsieur le Maire précise que cette subvention est de l'ordre de 762 €.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Votant : 17- Pour : 17_ Contre : 0- Abstention : 0 Adopté à l'unanimité
--

#### **5. Raccordement au réseau d'éclairage public de 2 abribus du Conseil Général au giratoire de la Dourdouille.**

Monsieur Le Maire informe le Conseil que suite à la demande de la commune du 22/05/2006 concernant le raccordement au réseau d'éclairage public de 2 abribus du Conseil Général au giratoire de la Dourdouille, la SDEHG a réalisé l'Avant Projet Sommaire de l'opération.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

Le coût total de ce projet est estimé à 5 495 €.

Plan de financement :

- TVA récupérée par le SDEHG	817 €
- Part gérée par le Syndicat	4 410 €
- Part restant au maximum à la charge de la commune	268 €

La part communale sera diminuée de la subvention du Conseil Général.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Votant : 17- Pour : 17_ Contre : 0- Abstention : 0 Adopté à l'unanimité
--

#### **Décisions prises en vertu des délégations de Monsieur le Maire.**

- ❖ Monsieur le Maire indique qu'un marché à procédure adaptée pour le renforcement du réseau d'eau potable au carrefour du chemin de la Dourdouille et de la route du Lançon a été conclu avec la société GIESPER de Toulouse. Le montant du marché est de 28 663 € HT soit 34 280.95 € TTC.
- ❖ Monsieur le Maire indique qu'un marché à procédure adaptée pour la mise en place d'un arrosage intégré au jardin du musée Abbal a été conclu avec la société Les

jardins Toulousains de Montrabé. Le montant du marché est de 15 797.80 € HT  
soit 18 894.17 € TTC.

Mme Delettre demande pourquoi le giratoire de la Tuilerie n'est pas fleuri.

Monsieur le Maire répond qu'il appartient encore au Conseil Général pendant 2 ans puis une rétrocession à la commune pourra être envisagée.

Monsieur Bénac demande à prendre la parole concernant le PLU.

Monsieur Bénac demande confirmation de la réception par la mairie de nombreuses demandes de propriétaires quant au changement de destination de leurs terrains et s'interroge sur la communicabilité de ces documents.

Monsieur le Maire confirme la réception d'une soixantaine de courriers de ce type et indique qu'ils seront traités quand nous en serons au zonage.

Monsieur Bénac continue en indiquant que le comité de pilotage a beaucoup travaillé sur le PLU et qu'il lui est difficile de prendre le recul et le temps suffisant. Il ajoute que du temps c'est se mettre d'accord sur les différentes étapes et sur leur délai. Il affirme son besoin de réfléchir sur ce qui est échangé et indique que sa position est d'attendre la prochaine étape : celle de la réunion publique. L'éclairage des Carbonnais permettra de faire apparaître 3 ou 4 dossiers sur lesquels il faut un débat participatif. Il ajoute que sa position c'est aussi de faire en sorte que ses amis puissent eux aussi s'enrichir par cette concertation, réfléchir aux positions qu'ils souhaitent prendre. Monsieur Bénac fait le vœu que la sagesse prédomine sur un tel sujet et que l'ensemble de la concertation trouve son aboutissement dans les élections municipales, ce qui permettrait aux nouveaux conseillers municipaux de définir et de voter le projet définitif du PLU ;

Monsieur le Maire souligne qu'il faut être kamikaze pour faire un PLU avant les élections mais il ajoute que faire de la politique locale c'est aussi faire preuve de courage. Beaucoup de maire s'attendent que les élections soient passées pour réaliser un PLU.

Monsieur Bénac note que l'on va engager Carbonne comme jamais en terme de réflexion durable.

Monsieur Bros précise que l'on a commencé le PLU il y a un an et de demi et qu'il y en a encore pour au moins 6 mois et rappelle à Mr Bénac ses remarques fréquentes sur la nécessité d'agir vite.

Monsieur le Maire ajoute qu'il faut terminer le PLU dans des délais raisonnables pour que certains projets voient le jour rapidement (agrandissement d'Activestre notamment). Le courage politique c'est de réaliser le PLU maintenant ; ceux qui le trouvent absurde voteront contre.

Monsieur Cot insiste sur la nécessité d'encourager rapidement l'activité économique avant que les entreprises ne s'installent ailleurs.

Monsieur Bénac souligne que la municipalité prêche la concertation mais à 6 mois près on ne permet pas à la population d'arbitrer sur une autre équipe.

Séance levée à 22h30

Le Maire

La secrétaire de séance

Guy HELLE

Patricia MARCHET